

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CARBONE LORRAINE
(Euronext Paris)

Par courrier du 8 octobre 2008, la société anonyme AXA Investment Managers Private Equity SA (1) (20 place Vendôme, 75001 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 octobre 2008, indirectement par l'intermédiaire de la société à responsabilité de droit luxembourgeois ACF I Investment (2), les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société CARBONE LORRAINE et détenir indirectement, 2 149 544 actions CARBONE LORRAINE représentant autant de droits de vote, soit 15,03% du capital et des droits de vote de cette société (3).

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CARBONE LORRAINE sur le marché.

(1) Contrôlée par AXA SA.

(2) Filiale à 100% d'AXA Capital Fund L.P., limited partnership de droit écossais ayant pour associé gérant (« general partner ») AXA Private Equity Capital Ltd, cette dernière étant une filiale à 100% d'AXA Investment Managers Private Equity SA et conseillée par AXA Investment Managers Private Equity Europe SA.

(3) Sur la base d'un capital composé de 14 297 213 actions représentant autant de droits de vote.